« Notre ambition avec nos partenaires est d'amplifier notre action pour contribuer davantage au développement de notre territoire »



Thierry DETEVE, Président



« La vitalité entrepreneuriale sur notre territoire et la confiance que nous accordent celles et ceux qui se lancent dans un projet d'entreprenariat portent notre ambition et notre conviction : celles de renforcer l'efficacité de notre soutien aux entrepreneurs et d'augmenter notre impact sur le territoire. Le soutien des partenaires est, à ce titre, essentiel. Ensemble, nous pouvons permettre à un plus grand nombre de personnes d'oser entreprendre et de bénéficier d'un accompagnement ainsi que d'un financement qui renforceront leur projet.

« Nous pouvons et devons, ensemble, amplifier notre action sur notre territoire. »



Partenaire de:















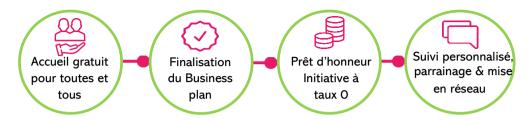




Réseau Initiative Pays de Saint-Omer, Qui sommes nous ?

Initiative Pays de Saint-Omer est une association qui agit depuis 20 ans sur le territoire du Pays de Saint-Omer pour favoriser l'entrepreneuriat par l'octroi d'aides financières et par un accompagnement des entrepreneurs. Notre action permet de contribuer à la réussite des TPE, créatrices d'emplois et de richesses sur notre territoire.

Notre association est membre du réseau national Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des entrepreneurs, présidé par Guillaume PEPY.



Notre impact local sur 20 ans (2002-2021)

1013 entreprises accompagnées et financées

- + de 2400 emplois directs locaux créés ou maintenus
- + de 6,2 Millions d'euros de prêts d'honneurs octroyés
- + de 60 Millions d'euros de prêts bancaires mobilisés dans les entreprises

Soit un total de plus de 66 millions d'euros mobilisés dans l'économie du territoire

Solidarité, Engagement et Coopération

Le partenariat est une dimension essentielle du Réseau Initiative Pays de Saint-Omer. Pour mener à bien sa mission, elle s'appuie sur l'engagement des partenaires afin de proposer gratuitement aux entrepreneurs tous les services nécessaires pour concrétiser leur projet et augmenter leurs chances de réussite. Cet appui permet à l'association d'accroître son action et d'assurer le financement et l'accompagnement d'encore plus d'entrepreneurs dans les meilleures conditions.

5 bonnes raisons de devenir partenaire de l'association Initiative Pays de Saint-Omer:

Augmenter l'impact de votre entreprise sur le dynamisme du territoire

Votre entreprise contribue par son activité au dynamisme économique local. Sa réussite dépend aussi de la vitalité et de l'attractivité du territoire. Le développement de l'entrepreneuriat est source de créations, de richesses et d'emplois. En nous soutenant, vous consolidez l'écosystème dans lequel votre entreprise réussit.

Réduire vos impôts

La réduction fiscale s'élève à 60 % du montant de votre don *. Association à but non lucratif, Initiative Pays de Saint-Omer vous délivre un recu fiscal.

Développer vos liens avec les acteurs du territoire

Notre association est un lieu privilégié d'échanges et de rencontres entre tous les acteurs économiques locaux. Réunis autour d'un enjeu commun, nos partenaires tissent ensemble des relations solides, développent leur réseau avec les entrepreneurs qui se lancent sur notre territoire et sont parties prenantes de notre action.

Renforcez votre image

En soutenant la réussite des entrepreneurs locaux. Grâce à votre appui, notre association est en capacité d'accompagner encore davantage de porteurs de projet. Votre engagement de solidarité en faveur d'autres acteurs économiques renforce votre image en externe et fédère autour d'une action citoyenne locale, porteuse de sens, de valeurs et d'efficacité.

S'engager dans une démarche responsable

L'engagement de votre entreprise aux cotés de notre association s'inscrit pleinement dans une politique de responsabilité sociétale (RSE). Votre action a un impact positif sur le territoire et contribue à la réussite des nouveaux entrepreneurs. Vous êtes acteur de progrès.

* dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaires annuel hors taxes de votre entreprise article 238 bis du code général des impôts

